L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 JUIN 1889. 62ème Année

Gaiser & Domec.
Propriétaires-Éditeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 17 JUIN 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Prix-courant	25c

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffier—Au local No 540 rue Tchoupitoulas—Quatre wagons à bière, quatre cents barils de bière (plus ou moins) cinquante tonneaux, vingt auges, une balance avec plate-forme, comptoirs, harnais et colliers, un bel assortiment de meubles de maison, un coffre-fort, une baronche de famille et une charrette.

Le commerce de la France et celui de l'Angleterre avec leurs colonies.

EXPOSÉ DE M. AMÉDÉE MARTAU, DANS LA "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" DU 30 MAI.

Nous avons montré, dans une série d'articles que nos lecteurs n'ont peut-être pas oubliés, quelle est l'évolution économique qui, en ce moment, s'accomplit en Angleterre. Ce mouvement se continue et se confirme.

Il est fortement question, en effet, de constituer, entre l'Angleterre et ses colonies, une sorte de confédération douanière, une union commerciale à leur profit respectif. Et cette idée était, il y a peu de temps, développée, avec une très grande force, par M. Edwin Burgis, dans une lettre adressée au *Journal of Commerce* de Londres.

L'on sait, en effet, que certaines colonies anglaises, l'Inde et le Canada spécialement, ont frappé de droits de douane les produits du dehors et que les Anglais sont obligés de subir ces droits là-bas. Tous leurs efforts tendent, en ce moment, à les faire abolir en ce qui les concerne, afin de se réserver le monopole exclusif du commerce dans ces colonies, où les produits des autres nations continueraient d'être frappés, c'est-à-dire exclus.

C'est là, du moins, la pensée qui a donné lieu au projet d'union commerciale.

Il s'en faut bien que notre empire colonial soit comparable à celui des Anglais. Même tel qu'il est, il ne faut pas pourtant, dans l'état présent des choses, le dédaigner au point de vue des débouchés à ouvrir à notre industrie. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, nous avons demandé, non une union commerciale avec nos colonies, mais une assimilation, quant au régime douanier, de ces colonies avec la mère-patrie.

Nous avons expliqué déjà comment, grâce à des mesures récentes, ce régime a été quelque peu modifié, dans trop peu, comme on va le voir, pour produire de bons et utiles résultats. Le sénatus-consulte de 1866, toujours en vigueur, et la loi de 1881, en laissant aux colonies la liberté de régler, sous quelques réserves de pure forme, le régime douanier, ont produit d'assez mauvais résultats : mauvais pour la mère-patrie et, nous l'affirmons, fâcheux aussi pour les colonies elles-mêmes.

En laissant nos anciennes colonies maîtresses de fixer leurs droits de douane et, au besoin, de n'en pas édicter pour les marchandises étrangères, on avait en en vue de leur permettre, par une pratique sincère du libre échange, d'écouler leurs produits à l'étranger en échange des siens. C'était là, du moins, l'avis des économistes libéraux.

Ce qui est arrivé, les statistiques coloniales nous le font connaître. Elles nous montrent que les marchandises étrangères, depuis lors, entrent en bien plus grandes quantités que les marchandises françaises, tandis que, pourtant, la France achète aux colonies presque toutes leurs productions, dont l'étranger ne leur demande que des quantités insignifiantes.

Prenons nos six plus anciennes colonies et voyons ce qui s'y passe.

Le tableau ci-dessous montrera quelles sont, respectivement, les exportations de ces colonies, soit en France, soit à l'étranger :

Exportation des marchandises des colonies.

(1887.)

	En France.	A l'étranger.
Indes françaises	10,427.760fr.	6,865.752fr.
Réunion	9.709.840	3.412.259
Sénégal	12.284.238	746.784
Guyane	3.114.417	47.184
Martinique	16.333.151	1.63.840
Guadeloupe	20.913.246	873 953
Totaux	76.351.370	12,074.152

Ainsi la France a acheté en 1887 à ces six colonies pour plus de 76 millions de leurs produits, tandis que l'étranger n'en a acheté que pour 13 millions seulement.

Les colonies vendent donc à la France pour 63 millions de France de leurs produits de plus qu'à l'étranger.

Voyons maintenant si c'est la France ou l'étranger qui a l'avantage pour les ventes. Le tableau suivant va nous le dire :

Importation dans les colonies

(1887)

	De France.	De l'étranger.
Indes françaises	57 251 fr.	4 927.387 fr.
Réunion	7.867.144	2.918.684
Sénégal	12.284.238	13 234.427
Guyane	3.597.117	2.234.920
Martinique	7.10.736	15.076 607
Guadeloupe	9.391.141	9 912.920
Totaux	43,151.394	54,702 014

Comme on le peut voir, ces colonies achètent à l'étranger pour 54 millions 702,014 francs de marchandises et ne lui en vendent que pour 13 millions de francs, ce qui constitue, pour l'étranger, au bénéfice de 41 millions 630,000 francs environ, tandis que vendant à la France pour 76,351,370 francs de leurs produits et ne lui achetant que pour 43 millions 181,394 francs de mêmes, la mère-patrie est en perte de plus de 33 millions de francs avec ses colonies.

Donc, bénéfice de plus de 41 millions et demi pour l'étranger; perte de plus de 33 millions pour la France, tel est le bilan de notre commerce avec ses six colonies.

Et d'où vient le résultat? De ce que la loi de 1881 d'une part, le sénatus-consulte de 1866 de l'autre accordent à ces colonies la faculté de fixer leurs droits de douane, faculté dont elles ont usé dans un sens contraire aux intérêts de la mère-patrie, croyant servir ainsi les leurs, ce qui est une erreur capitale. Elles ont donc favorisé le produit étranger au détriment du produit français, croyant se créer des débouchés au dehors. L'est pour voir combien elle a été fausse cette combinaison. L'étranger leur vend et ne leur achète pas.

Ce régime est à modifier, et dans le plus bref délai possible. Il faut, dans son article 2 au moins, abolir le sénatus-consulte de 1866 et abroger la loi de 1881 : en un mot, il faut assimiler les colonies, sous le rapport économique, à la mère-patrie, et le plutôt sera le mieux.

A. M.

On causait, devant un grand médecin, des vertus apéritives de quelques liqueurs dites de table.

Ceux-ci cassaient d'absinthe, l'accusaient d'être trop pauvre ; ceux-là défendaient le bitter, le vermouth, etc.

—Et vous, docteur, demanda quelqu'un, quel est votre avis?

—Mon avis est qu'on ne doit pas s'ouvrir l'appétit avec une fausse clef.

Le *Charivari* rappelle un mot de Cham, souvenir de l'exposition de 1878.

Cham entre dans un restaurant par la petite porte et aperçoit un marmiton en train de tenir un poulet qui piaillait désespérément.

—Pauvre bête! fait Cham avec compassion, ne crie pas tant, celui qui te plumera, en fera autant!

FEUILLETON.

SANS MÈRE.

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

DEUXIÈME PARTIE

INNOCENT OU COUPABLE?

—Suite—

Elle apparut, atrocement pâle, mais calme et fière dans ses vêtements de veuve, ses voiles relevés, pareille à la plus belle des statues du désespoir et de la douleur.

Elle s'arrêta quelques instants devant Pierre, l'enveloppa dès plus chaudes effluves de ses prunelles bleues, et avant d'aller prendre sa place devant le grand fauteuil de velours rouge où déposent les témoins, elle lui envoya un baiser du bout de ses doigts effilés gantés de noir.

Puis elle reprit son attitude droite et ferme sans qu'un muscle de son admirable visage laissât voir les impressions de son âme.

Mais on sentait sous cette froideur apparente un bouleversement si profond et si poignant qu'il remuait tous les cœurs.

—Vous avez désiré être entendue, madame, lui dit le président. Nous vous écoutons.

Elle se leva. Et de sa belle voix d'or, de sa voix pure et grave, elle répondit :

—Oui, monsieur, j'ai voulu être appelée, parce que moi seule puis vous apprendre quel est l'homme que vous accusez, quelle affection profonde et vraie, encore décuplée par la plus intime des fraternités, unissait celui qui est là et celui que je pleure.

Ils diffèraient, oui.

Mais il y avait des choses pour lesquelles tout était semblable entre eux, c'étaient la droiture, la délicatesse et l'honneur!

Leur vie était, à l'un comme à l'autre, exclusivement consacrée au devoir.

Mais si l'un d'eux était plus que l'autre encore attaché à cet austère devoir qui fait tout sacrifier à son accomplissement, joies, plaisirs, satisfactions, c'était Pierre.

Alors, avec des accents irréalisables, elle raconta la vie de son frère. Sa conduite si admirable à la mort de leur père. Comment il eût pu rester riche, comment il avait tout sacrifié à l'honneur.

Elle dit aussi son amour à elle pour Georges, ce cher compagnon avec lequel elle avait bien espéré passer sa vie. Comment ils s'étaient attendus tous les deux, puis tant aimés après.

Quelle existence heureuse avait été la leur.

Comment elle avait failli mourir de sa perte et le pleurait toute sa vie.

Puis se redressant tout à coup :

—Et vous croyez, s'écria-t-elle, que je pourrai jamais!....

Vous croyez, que si en moi s'élevait l'ombre d'un soupçon, je n'essayerais pas de savoir la vérité, la vraie vérité, et que je vous laisserais le venger celui que je n'ai plus, de punir son meurtrier, de l'envoyer à votre guillotine, si clémente dans sa foudroyante rapidité.

Ah! Dieu, non!...

Je voudrais lui faire endurer ce que j'ai souffert moi-même, quand j'ai vu mon Georges sous l'eau verte du bassin; ce que j'éprouve depuis que son cadavre décomposé hante mes jours et mes nuits; depuis aussi que mon Pierre si honnête et si bon est accusé de ce crime épouvantable!....

C'est avec mes mains que je voudrais lui arracher le cœur, le torturer, le briser avant de le tuer.

Et un seul de vous ici peut penser en me voyant que si ce coupable était mon frère lui-même, que je lui pardonnerais, moi, de m'avoir rendue veuve; que je saurais mentir, tromper, oublier mon amour, la mort de mon mari pour vous dire comme je le fais :

Pierre est l'honneur incarné, il a fait du bien à tous ceux qui l'ont approché, le sonpçonner est un crime!....

Ah! rendez-le moi!....

Et ce que votre justice n'a pu faire: découvrir le véritable assassin de mon mari, mon frère m'aidera à l'accomplir, à le réaliser!....

Elle se retira au milieu des témoignages les plus vrais de l'irésistible sympathie qu'elle avait inspirée à tout le monde.

Dans la salle, on ne parlait que de cette déposition, de ce qu'avait dit Mme Chaniers surtout de son opinion si nettement exprimée sur son frère.

Elle aimait son mari, d'était certain.

Elle était prête à le venger, et d'une façon terrible si elle le pouvait, nul n'en doutait.

Alors, comment admettre qu'elle eût défendu Pierre si elle eût conservé ou conçu un seul doute sur son compte?....

On écouta à peine les médecins qui vinrent déposer leurs rapports, M. Manuel, le commissaire, et quelques autres personnes.

Adèle!.... Il n'y en avait que pour elle!....

CHAPITRE XI

L'HEURE ATTENDUE

Le lendemain le même public envahit la salle, se pressant, se bousculant plus fort que jamais.

La déposition de Mme Chaniers avait fait du chemin, elle avait laissé une trace profonde, ineffaçable, elle avait impressionné les plus prévenus.

Les journaux du soir n'avaient, la veille, parlé que d'elle; ceux du matin avaient eu la même note sympathique vis-à-vis de la jeune veuve, et par contre vis-à-vis l'accusé également.

Chose étrange! Pierre de Sauves au contraire, jusque-là si calme, si maître de lui, si plein de courage et d'énergie, se trouva, ce matin-là, anéanti, sans forces et sans volonté.

Qu'allait-il lui arriver?....

Où en était l'opinion publique?

Il ne se le demandait plus.

Il ne le pouvait pas.

En effet, cette nature éminemment nerveuse et sensible, mais en dedans, n'avait résisté à toutes les émotions des journées précédentes que par un miracle de puissance morale.

L'acte d'accusation, les doutes perpétuels de sa parole et de son honorabilité; les affirmations de ceux qui prétendaient le reconnaître, l'impossibilité absolue où il se trouvait de faire luire la vérité, tout cela avait été pour lui autant de coups profonds, presque mortels, que son caractère, trempé comme l'acier le plus pur, lui avait seul permis de recevoir debout.

Mais quand Suzanne était venue raconter sa vie, qu'elle avait dit tout ce qu'elle lui devait, et quel homme il était vraiment, son courage s'était amolli et toute sa volonté de rester indifférent et calme avait failli s'en aller dans l'émotion souveraine qui l'avait étreint à la voix de la jeune fille.

Puis, lorsque Adèle était apparue.... qu'elle l'avait regardé, qu'elle lui avait envoyé un baiser devant tous, que sa chère voix s'était élevée pour lui, qu'elle lui avait ainsi rendu ce qu'il avait jadis fait pour elle, le payant au centuple de ses sacrifices, de ses angoisses, de ses douleurs; qu'elle s'était montrée si droite, si vaillante, si noble et si fière, son œuvre, enfin, l'attendrissement avait été plus fort que tout.

Non seulement cette odieuse accusation qu'avait rien enlevé à Adèle de ses sentiments pour lui, mais c'était elle qui l'avait défendu, et avec quel cœur, grand Dieu!....

Ce fut comme un homme pris d'ivresse, que Pierre ce soir-là, quitta l'audience, sans rien entendre, sans rien voir, pas même une grande jeune fille pâle et frêle, aux yeux profonds, entourée d'un large cercle de bistre, et que depuis le commencement du procès, accompagnait une dame très élégante, au peau tapageuse, et dont elle paraissait, dans sa mélancolie effacée, très humble, être une dame de compagnie.

Lorsque Pierre se leva pour regagner sa prison, la jeune fille se leva toute blanche contre la haie d'accusation, ses lèvres remuèrent, on eût dit qu'elle allait parler, ses prunelles humides brillèrent d'un éclat singulier.

Mais les yeux de l'accusé ne rencontrèrent pas les siens, alors elle retomba assise, confuse et rougissante.

M. de Sauves n'avait rien vu.

Toute la nuit, il songea à sa mère, au serment fait à son lit de mort, à ses devoirs sacrés de chef de famille, consentis par lui le jour où M. de Sauves avait été rapporté sanglant au milieu des siens.

—O mère! murmura-t-il très bas, je crois que là haut tu dois être contente!....

Il ne put dormir une minute.

Au matin, il plongea sa tête dans de l'eau froide, et essaya de se ressaisir.

Il y parvint, mais sa pâleur était extraordinaire et il sentait ses jambes se dérober sous lui.

—Courage, lui dit le garde de Paris qui l'accompagnait, et qui, peu à peu, s'était pris d'une grande sympathie pour lui, je vous assure que depuis la déposition de votre sœur, tout le monde est pour vous.

Pierre sourit, touché à l'extrême, comme tout homme malheureux, de ce léger témoignage de bienveillance.

Il allait pénétrer dans la salle d'audience quand la grande jeune fille de la veille, un peu plus pâle dans ses vêtements de deuil, s'approcha tout à coup de lui.

Le garde de Paris ne songea point à l'écarter.

—Oh! monsieur, murmura-t-elle, si l'idée de savoir que tous les honnêtes gens vous plaignent, et en particulier une pauvre créature seule au monde et bien malheureuse, si cette idée peut vous faire du bien, recevez-en l'assurance de ma bouche.

Pierre tressaillit.

Celle qui lui parlait baissait ses grands yeux tremblants, comme écrasée de son audace.

—Certainement, mademoiselle, dit-il, vos paroles me prouvent une joie infinie; soyez bénie d'oser me les adresser. Puis je savoir à qui j'ai l'honneur de parler?

—A une pauvre fille à laquelle vous avez fait comprendre ce que sont l'honneur et le devoir.

Le garde de Paris est pour d'être surpris laissant parler son accusé, il lui toucha légèrement l'épaule:

—Allons, monsieur, dit-il, entrez.

La charmante apparition n'était plus là; Pierre très impressionné obéit.

C'était le moment où le ministère public devait prendre la parole.

L'avocat général était un homme de grand talent, à la parole brève et mordante.

Il ne ménagea pas M. de Sauves, eut relevé tout ce qui était à sa charge avec une implacable logique.

Était-il admissible que tant de monde se trompât sur cette personnalité qu'on reconnaissait formellement?

Que François Rey, s'il existait, ne répondît pas à l'appel d'honneur qui lui était fait?

Que personne dans le train de onze heures, au départ ou à l'arrivée, n'eût vu M. de Sauves?

Non, parce que chacun des dires de l'accusé était faux, inventé: le véritable coupable était là, pas ailleurs.

Tout le prouvait, tout, jusqu'à l'émotion poignante éprouvée la veille devant Mme Chaniers.

Jusqu'au bouleversement profond survenu depuis lors dans la personne de l'accusé!....

Ce dernier coup, en effet, avait été trop violent.

Etre défendu par celle-là même dont il avait fait déborder la mesure.

—Et, s'écria tout à coup le magistrat, si vous voulez savoir le nom de cette pâleur, de cette anxiété, de cette émotion qui n'étaient pas hier chez l'accusé et que vous voyez tous aujourd'hui, je vais vous le dire : C'est le remord!..... Remords d'autant plus poignant qu'il a été plus tardif.

Il s'assit, après avoir demandé justice au nom de la société et de tous les honnêtes gens aussi cruellement menacés.

Me Leval se leva.

Pendant deux heures, il tint l'auditoire sous le coup de sa parole correcte, élégante, surtout émue et convaincue.

—Oui, il était convaincu ; on le voyait à son attitude superbe de fierté et de sérénité, à l'éclat de son regard, à sa voix grave admirable d'autorité, à sa voix pleine sonore, qui ne tremblait pas, et dont les accents tantôt puissants tantôt attendris, faisaient vibrer tous les cœurs dans les profondeurs.

Malheureusement, ce qu'il ne pouvait détruire c'était la certitude absolue qu'avait apportée M. Sallanches, que Pierre de Sauves avait perdu les 41,000 frs. au cercle des Ondes, qu'il n'avait pas pris le train de six heures au lieu de celui de onze heures le soir.

A la fin de sa plaidoirie, la chaleur était devenue intolérable, les femmes s'éventaient avec rage, les hommes affreusement gênés n'y tenaient plus, tout le monde s'écoutait que d'une oreille distraite; les convictions étaient faites, on trouvait que ça durait trop longtemps, il tardait à chacun d'aller un peu respirer au dehors.

Mais tout à coup, comme Me Leval arrivait à sa péroraison, suppliant les jurés de ne pas commettre une erreur qui serait la désolation de leur vie sérière, un indescriptible tumulte eut lieu dans les corridors et les couloirs.

Le président fit signe aux huissiers d'aller voir et d'obtenir le silence.

Ceux-ci obéirent, mais le tapage au lieu de se calmer augmenta dans de notables proportions.

C'était comme un bruit de dispute, une bousculade, des cris, des réclamations.

Me Leval qui n'avait pas complètement achevé s'arrêta net et écouta.

Subitement, sa sympatique physionomie revêtit l'expression d'une angoisse profonde.

—Je vous en prie, monsieur le président, dit-il, demandez ce qui passe.

Dans un procès comme celui-ci, tout a son importance. Je ne sais pas quoi m'affirme qu'une chose très grave pour nous va se produire. Vous le pouvez me refuser la faveur de vous en informer.

Le magistrat, qui éprouvait pour le jeune avocat une réelle estime, donna un ordre à l'huissier placé au pied du tribunal.

Celui-ci aussitôt disparut.

Dans la salle, l'incident avait enlevé toute trace de fatigue, on ne pensait plus à la chaleur, à la gêne au malaise intolérable de la minute précédente; on attendait ce qui allait arriver.

L'huissier revint au bout de quelques minutes.

Il portait une carte qu'il remit au président.

Celui ci la lut rapidement, et tout à coup parut en proie à une très grande émotion.

—Faites entrer immédiatement les deux personnes qui sont là, dit-il.

Mais avant que l'huissier ne fût éloigné, l'avocat-général se leva :

—Pardon, monsieur le président, dit-il, mais je demande à ce que l'audience ne soit pas interrompue par quelque incident ridicule et probablement machiné d'avance.

Me Leval allait vertement répliqué à cette insinuation qu'il trouvait malveillante pour son caractère, le président ne lui en laissa pas le temps.

—Vous êtes dans l'erreur, monsieur l'avocat-général, dit-il, et vous allez du reste en juger vous-même. Les personnes qui sont là nous apportent des témoignages précieux. Je vais les entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire ainsi que cela est mon droit, le verdict n'étant pas encore rendu.

—Faites entrer le premier de ces individus, répéta-t-il à l'huissier, l'autre après.

Quelques secondes n'étaient pas écoulées, qu'un inconnu à peu près de la taille de Pierre de Sauves, et parlant à la voix de la jeune fille.

Puis, lorsque Adèle était apparue.... qu'elle l'avait regardé, qu'elle lui avait envoyé un baiser devant tous, que sa chère voix s'était élevée pour lui, qu'elle lui avait ainsi rendu ce qu'il avait jadis fait pour elle, le payant au centuple de ses sacrifices, de ses angoisses, de ses douleurs; qu'elle s'était montrée si droite, si vaillante, si noble et si fière, son œuvre, enfin, l'attendrissement avait été plus fort que tout.

Non seulement cette odieuse accusation n'avait rien enlevé à Adèle de ses sentiments pour lui, mais c'était elle qui l'avait défendu, et avec quel cœur, grand Dieu!....

Ce fut comme un homme pris d'ivresse, que Pierre ce soir-là, quitta l'audience, sans rien entendre, sans rien voir, pas même une grande jeune fille pâle et frêle, aux yeux profonds, entourée d'un large cercle de bistre, et que depuis le commencement du procès, accompagnait une dame très élégante, au peau tapageuse, et dont elle paraissait, dans sa mélancolie effacée, très humble, être une dame de compagnie.

Lorsque Pierre se leva pour regagner sa prison, la jeune fille se leva toute blanche contre la haie d'accusation, ses lèvres remuèrent, on eût dit qu'elle allait parler, ses prunelles humides brillèrent d'un éclat singulier.

Mais les yeux de l'accusé ne rencontrèrent pas les siens, alors elle retomba assise, confuse et rougissante.

M. de Sauves n'avait rien vu.

Toute la nuit, il songea à sa mère, au serment fait à son lit de mort, à ses devoirs sacrés de chef de famille, consentis par lui le jour où M. de Sauves avait été rapporté sanglant au milieu des siens.

—O mère! murmura-t-il très bas, je crois que là haut tu dois être contente!....

Il ne put dormir une minute.

Au matin, il plongea sa tête dans de l'eau froide, et essaya de se ressaisir.

Il y parvint, mais sa pâleur était extraordinaire et il sentait ses jambes se dérober sous lui.

—Courage, lui dit le garde de Paris qui l'accompagnait, et qui, peu à peu, s'était pris d'une grande sympathie pour lui, je vous assure que depuis la déposition de votre sœur, tout le monde est pour vous.

Pierre sourit, touché à l'extrême, comme tout homme malheureux, de ce léger témoignage de bienveillance.

Il allait pénétrer dans la salle d'audience quand la grande jeune fille de la veille, un peu plus pâle dans ses vêtements de deuil, s'approcha tout à coup de lui.

Le garde de Paris ne songea point à l'écarter.

—Oh! monsieur, murmura-t-elle, si l'idée de savoir que tous les honnêtes gens vous plaignent, et en particulier une pauvre créature seule au monde et bien malheureuse, si cette idée peut vous faire du bien, recevez-en l'assurance de ma bouche.

Pierre tressaillit.

Celle qui lui parlait baissait ses grands yeux tremblants, comme écrasée de son audace.

—Certainement, mademoiselle, dit-il, vos paroles me prouvent une joie infinie; soyez bénie d'oser me les adresser. Puis je savoir à qui j'ai l'honneur de parler?

—A une pauvre fille à laquelle vous avez fait comprendre ce que sont l'honneur et le devoir.

Le garde de Paris est pour d'être surpris laissant parler son accusé, il lui toucha légèrement l'épaule:

—Allons, monsieur, dit-il, entrez.

La charmante apparition n'était plus là; Pierre très impressionné obéit.

C'était le moment où le ministère public devait prendre la parole.

L'avocat général était un homme de grand talent, à la parole brève et mordante.

Il ne ménagea pas M. de Sauves, eut relevé tout ce qui était à sa charge avec une implacable logique.

Était-il admissible que tant de monde se trompât sur cette personnalité qu'on reconnaissait formellement?

Que François Rey, s'il existait, ne répondît pas à l'appel d'honneur qui lui était fait?

Que personne dans le train de onze heures, au départ ou à l'arrivée, n'eût vu M. de Sauves?

Non, parce que chacun des dires de l'accusé était faux, inventé: le véritable coupable était là, pas ailleurs.

Tout le prouvait, tout, jusqu'à l'émotion poignante éprouvée la veille devant Mme Chaniers.

Jusqu'au bouleversement profond survenu depuis lors dans la personne de l'accusé!....

Ce dernier coup, en effet, avait été trop violent.

Être défendu par celle-là même dont il avait fait déborder la mesure.

—Et, s'écria tout à coup le magistrat, si vous voulez savoir le nom de cette pâleur, de cette anxiété, de cette émotion qui n'étaient pas hier chez l'accusé et que vous voyez tous aujourd'hui, je vais vous le dire : C'est le remord!..... Remords d'autant plus poignant qu'il a été plus tardif.

Il s'assit, après avoir demandé justice au nom de la société et de tous les honnêtes gens aussi cruellement menacés.

Me Leval se leva.

Pendant deux heures, il tint l'auditoire sous le coup de sa parole correcte, élégante, surtout émue et convaincue.

—Oui, il était convaincu ; on le voyait à son attitude superbe de fierté et de sérénité, à l'éclat de son regard, à sa voix grave admirable d'autorité, à sa voix pleine sonore, qui ne tremblait pas, et dont les accents tantôt puissants tantôt attendris, faisaient vibrer tous les cœurs dans les profondeurs.

Malheureusement, ce qu'il ne pouvait détruire c'était la certitude absolue qu'avait apportée M. Sallanches, que Pierre de Sauves avait perdu les 41,000 frs. au cercle des Ondes, qu'il n'avait pas pris le train de six heures au lieu de celui de onze heures le soir.

A la fin de sa plaidoirie, la chaleur était devenue intolérable, les femmes s'éventaient avec rage, les hommes affreusement gênés n'y tenaient plus, tout le monde s'écoutait que d'une oreille distraite; les convictions étaient faites, on trouvait que ça durait trop longtemps, il tardait à chacun d'aller un peu respirer au dehors.

Mais tout à coup, comme Me Leval arrivait à sa péroraison, suppliant les jurés de ne pas commettre une erreur qui serait la désolation de leur vie sérière, un indescriptible tumulte eut lieu dans les corridors et les couloirs.

Le président fit signe aux huissiers d'aller voir et d'obtenir le silence.

Ceux-ci obéirent, mais le tapage au lieu de se calmer augmenta dans de notables proportions.

C'était comme un bruit de dispute, une bousculade, des cris, des réclamations.

Me Leval qui n'avait pas complètement achevé s'arrêta net et écouta.

Subitement, sa sympatique physionomie revêtit l'expression d'une angoisse profonde.

—Je vous en prie, monsieur le président, dit-il, demandez ce qui passe.

Dans un procès comme celui-ci, tout a son importance. Je ne sais pas quoi m'affirme qu'une chose très grave pour nous va se produire. Vous le pouvez me refuser la faveur de vous en informer.

Le magistrat, qui éprouvait pour le jeune avocat une réelle estime, donna un ordre à l'huissier placé au pied du tribunal.

Celui-ci aussitôt disparut.

Dans la salle, l'incident avait enlevé toute trace de fatigue, on ne pensait plus à la chaleur, à la gêne au malaise intolérable de la minute précédente; on attendait ce qui allait arriver.

L'huissier revint au bout de quelques minutes.

Il portait une carte qu'il remit au président.

Celui ci la lut rapidement, et tout à coup parut en proie à une très grande émotion.

—Faites entrer immédiatement les deux personnes qui sont là, dit-il.

Mais avant que l'huissier ne fût éloigné, l'avocat-général se leva :

—Pardon, monsieur le président, dit-il, mais je demande à ce que l'audience ne soit pas interrompue par quelque incident ridicule et probablement machiné d'avance.

Me Leval allait vertement répliqué à cette insinuation qu'il trouvait malveillante pour son caractère, le président ne lui en laissa pas le temps.

—Vous êtes dans l'erreur, monsieur l'avocat-général, dit-il, et vous allez du reste en juger vous-même. Les personnes qui sont là nous apportent des témoignages précieux. Je vais les entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire ainsi que cela est mon droit, le verdict n'étant pas encore rendu.

—Faites entrer le premier de ces individus, répéta-t-il à l'huissier, l'autre après.

Quelques secondes n'étaient pas écoulées, qu'un inconnu à peu près de la taille de Pierre de Sauves, et parlant à la voix de la jeune fille.

Puis, lorsque Adèle était apparue.... qu'elle l'avait regardé, qu'elle lui avait envoyé un baiser devant tous, que sa chère voix s'était élevée pour lui, qu'elle lui avait ainsi rendu ce qu'il avait jadis fait pour elle, le payant au centuple de ses sacrifices, de ses angoisses, de ses douleurs; qu'elle s'était montrée si droite, si vaillante, si noble et si fière, son œuvre, enfin, l'attendrissement avait été plus fort que tout.

Non seulement cette odieuse accusation n'avait rien enlevé à Adèle de ses sentiments pour lui, mais c'était elle qui l'avait défendu, et avec quel cœur, grand Dieu!....

Ce fut comme un homme pris d'ivresse, que Pierre ce soir-là, quitta l'audience, sans rien entendre, sans rien voir, pas même une grande jeune fille pâle et frêle, aux yeux profonds, entourés d'un large cercle de bistre, et que depuis le commencement du procès, accompagnait une dame très élégante, au peau tapageuse, et dont elle paraissait, dans sa mélancolie effacée, très humble, être une dame de compagnie.

Lorsque Pierre se leva pour regagner sa prison, la jeune fille se leva toute blanche contre la haie d'accusation, ses lèvres remuèrent, on eût dit qu'elle allait parler, ses prunelles humides brillèrent d'un éclat singulier.

Mais les yeux de l'accusé ne rencontrèrent pas les siens, alors elle retomba assise, confuse et rougissante.

M. de Sauves n'avait rien vu.

Toute la nuit, il songea à sa mère, au serment fait à son lit de mort, à ses devoirs sacrés de chef de famille, consentis par lui le jour où M. de Sauves avait été rapporté sanglant au milieu des siens.

—O mère! murmura-t-il très bas, je crois que là haut tu dois être contente!....

Il ne put dormir une minute.

Au matin, il plongea sa tête dans de l'eau froide, et essaya de se ressaisir.

Il y parvint, mais sa pâleur était extraordinaire et il sentait ses jambes se dérober sous lui.

—Courage, lui dit le garde de Paris qui l'accompagnait, et qui, peu à peu, s'était pris d'une grande sympathie pour lui, je vous assure que depuis la déposition de votre sœur, tout le monde est pour vous.

Pierre sourit, touché à l'extrême, comme tout homme malheureux, de ce léger témoignage de bienveillance.

Il allait pénétrer dans la salle d'audience quand la grande jeune fille de la veille, un peu plus pâle dans ses vêtements de deuil, s'approcha tout à coup de lui.

Le garde de Paris ne songea point à l'écarter.

—Oh! monsieur, murmura-t-elle, si l'idée de savoir que tous les honnêtes gens vous plaignent, et en particulier une pauvre créature seule au monde et bien malheureuse, si cette idée peut vous faire du bien, recevez-en l'assurance de ma bouche.

Pierre tressaillit.

Celle qui lui parlait baissait ses grands yeux tremblants, comme écrasée de son audace.

—Certainement, mademoiselle, dit-il, vos paroles me prouvent une joie infinie; soyez bénie d'oser me les adresser. Puis je savoir à qui j'ai l'honneur de parler?

—A une pauvre fille à laquelle vous avez fait comprendre ce que sont l'honneur et le devoir.

Le garde de Paris est pour d'être surpris laissant parler son accusé, il lui toucha légèrement l'épaule:

—Allons, monsieur, dit-il, entrez.

La charmante apparition n'était plus là; Pierre très impressionné obéit.

C'était le moment où le ministère public devait prendre la parole.

L'avocat général était un homme de grand talent, à la parole brève et mordante.

Il ne ménagea pas M. de Sauves, eut relevé tout ce qui était à sa charge avec une implacable logique.

Était-il admissible que tant de monde se trompât sur cette personnalité qu'on reconnaissait formellement?

Que François Rey, s'il existait, ne répondît pas à l'appel d'honneur qui lui était fait?

Que personne dans le train de onze heures, au départ ou à l'arrivée, n'eût vu M. de Sauves?

Non, parce que chacun des dires de l'accusé était faux, inventé: le véritable coupable était là, pas ailleurs.

Tout le prouvait, tout, jusqu'à l'émotion poignante éprouvée la veille devant Mme Chaniers.

Jusqu'au bouleversement profond survenu depuis lors dans la personne de l'accusé!....

Ce dernier coup, en effet, avait été trop violent.

Être défendu par celle-là même dont il avait fait déborder la mesure.

—Et, s'écria tout à coup le magistrat, si vous voulez savoir le nom de cette pâleur, de cette anxiété, de cette émotion qui n'étaient pas hier chez l'accusé et que vous voyez tous aujourd'hui, je vais vous le dire : C'est le remord!..... Remords d'autant plus poignant qu'il a été plus tardif.

Il s'assit, après avoir demandé justice au nom de la société et de tous les honnêtes gens aussi cruellement menacés.

Me Leval se leva.

Pendant deux heures, il tint l'auditoire sous le coup de sa parole correcte, élégante, surtout émue et convaincue.

—Oui, il était convaincu ; on le voyait à son attitude superbe de fierté et de sérénité, à l'éclat de son regard, à sa voix grave admirable d'autorité, à sa voix pleine sonore, qui ne tremblait pas, et dont les accents tantôt puissants tantôt attendris, faisaient vibrer tous les cœurs dans les profondeurs.

Malheureusement, ce qu'il ne pouvait détruire c'était la certitude absolue qu'avait apportée M. Sallanches, que Pierre de Sauves avait perdu les 41,000 frs. au cercle des Ondes, qu'il n'avait pas pris le train de six heures au lieu de celui de onze heures le soir.

A la fin de sa plaidoirie, la chaleur était devenue intolérable, les femmes s'éventaient avec rage, les hommes affreusement gênés n'y tenaient plus, tout le monde s'écoutait que d'une oreille distraite; les convictions étaient faites, on trouvait que ça durait trop longtemps, il tardait à chacun d'aller un peu respirer au dehors.

Mais tout à coup, comme Me Leval arrivait à sa péroraison, suppliant les jurés de ne pas commettre une erreur qui serait la désolation de leur vie sérière, un indescriptible tumulte eut lieu dans les corridors et les couloirs.

Le président fit signe aux huissiers d'aller voir et d'obtenir le silence.

Ceux-ci obéirent, mais le tapage au lieu de se calmer augmenta dans de notables proportions.

C'était comme un bruit de dispute, une bousculade, des cris, des réclamations.

Me Leval qui n'avait pas complètement achevé s'arrêta net et écouta.

Subitement, sa sympatique physionomie revêtit l'expression d'une angoisse profonde.

—Je vous en prie, monsieur le président, dit-il, demandez ce qui passe.

Dans un procès comme celui-ci, tout a son importance. Je ne sais pas quoi m'affirme qu'une chose très grave pour nous va se produire. Vous le pouvez me refuser la faveur de vous en informer.

Le magistrat, qui éprouvait pour le jeune avocat une réelle estime, donna un ordre à l'huissier placé au pied du tribunal.

Celui-ci aussitôt disparut.

Dans la salle, l'incident avait enlevé toute trace de fatigue, on ne pensait plus à la chaleur, à la gêne au malaise intolérable de la minute précédente; on attendait ce qui allait arriver.

L'huissier revint au bout de quelques minutes.

Il portait une carte qu'il remit au président.

Celui ci la lut rapidement, et tout à coup parut en proie à une très grande émotion.

—Faites entrer immédiatement les deux personnes qui sont là, dit-il.

Mais avant que l'huissier ne fût éloigné, l'avocat-général se leva :

—Pardon, monsieur le président, dit-il, mais je demande à ce que l'audience ne soit pas interrompue par quelque incident ridicule et probablement machiné d'avance.

Me Leval allait vertement répliqué à cette insinuation qu'il trouvait malveillante pour son caractère, le président ne lui en laissa pas le temps.

—Vous êtes dans l'erreur, monsieur l'avocat-général, dit-il, et vous allez du reste en juger vous-même. Les personnes qui sont là nous apportent des témoignages précieux. Je vais les entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire ainsi que cela est mon droit, le verdict n'étant pas encore rendu.

—Faites entrer le premier de ces individus, répéta-t-il à l'huissier, l'autre après.

Quelques secondes n'étaient pas écoulées, qu'un inconnu à peu près de la taille de Pierre de Sauves